

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 février 2025

Le Conseil d'Administration de l'aéroclub du Valois s'est réuni le mercredi 12 février 2025 à 18h30 dans les locaux de l'association, aérodrome du Plessis-Belleville, RN 330, 60950 Ermenonville, sous la présidence de Pascal Chagnon.

Administrateurs présents : (9)

Pascal Chagnon (Pdt), Didier Bober (VPdt), Daniel Cofflard (Trésorier), Régis Corbeau (TA), Cyril Dautriche (SA), Véronique Dugour, Martine Gay, Roland Maguer (CPS) et Christophe Rouvière.

Administrateurs représentés : (2)

- Stéphane Basset (RP, ayant donné son pouvoir à Roland Maguer) ;
- Nicolas Pinhas (Secrétaire, ayant donné son pouvoir à Cyril Dautriche).

Administrateur absent excusé : (1)

- Laure Hélaine.

Invité :

- Mounir Boukerma (GT BIA)
- Guillaume DORIOT (Correspondant Maintenance, joint par téléphone pour le Point 3)

ORDRE DU JOUR

- 1. Validation du rapport SGS 2024 et plan d'action sécurité 2025**
- 2. Proposition de modification du RI concernant les lâchers avions**
- 3. Point sur la maintenance avions**
- 4. Commissions en cours**
 - BIA
 - Recherche de subventions
- 5. Point sur les événements à venir :**
 - JPO de l'aéroclub le 18 mai 2025 (action nationale FFA)
- 6. Points divers :**
 - Point de situation des instructeurs du club
 - Reçu fiscal pour don à l'aéroclub en 2024
 - Approvisionnement des comptes pilotes sur *OpenFlyers*
 - Renouvellement de la convention avec l'ACRM
- 7. Conclusion du CA**

Avec un total de 11 votants (dont 9 présents et 2 représentés) sur un total de 12 administrateurs, le quorum est atteint et la séance peut débuter à 18h45.

Le président souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse les absents.

Il rappelle l'objectif principal de cette réunion de CA qui est de valider le bilan SGS 2024 et voter le plan d'action sécurité pour l'année 2025 (1^{er} point de l'ODJ).

1. Validation du rapport SGS 2024 et plan d'action sécurité 2025

En tant que représentant de la Commission Prévention Sécurité (CPS) de l'aéroclub, Roland Maguer présente le bilan SGS de l'année 2024 et le plan des actions pour l'année 2025.

Dans le cadre des actions menées par la commission CPS en 2024, ont été produits :

- 11 communications CPS adressées à l'ensemble des membres ;
- 7 REX réalisés durant l'année, dont 5 ont fait l'objet de CRESAG car ils répondaient aux critères de déclaration obligatoire auprès des autorités de l'aviation civile.

Roland rappelle que l'aéroclub applique les principes de la « culture juste » (*Just Culture*), qui repose sur le traitement « non punitif » de l'erreur humaine, et impose uniquement de sanctionner la transgression volontaire.

Dans ce cadre, cela se traduit par :

- Pas de sanction en cas d'erreur ou de violation involontaire.
- Mais, tout évènement mettant en cause la sécurité des vols doit être déclaré au correspondant sécurité des vols.
- Confidentialité dans l'analyse des incidents déclarés et exploitation du retour d'expérience sous une forme désidentifiée.
- Sanction uniquement en cas de manquement délibéré ou répété aux règles de sécurité, ou de non déclaration d'un incident manifestement significatif.
- Chacun étant appelé à reconnaître ses erreurs et ses lacunes, une demande de réentraînement n'est pas une sanction, mais une pratique normale de l'activité.

L'esprit de la « culture juste » a pour but d'éviter qu'un évènement ne se reproduise et sensibiliser les pilotes sur leurs vulnérabilités.

Roland présente ensuite la nouvelle application *REX FFA NG* disponible sur smartphone et ordinateur.

Il s'agit d'une plateforme d'échanges entre le pilote et le CPS de son aéroclub où les conversations restent confidentielles. Elle permet de simplifier au maximum le report des événements, que ce soit pour signaler une anomalie ou partager une bonne pratique.

Une fois les informations transmises par le pilote, le CPS le recontacte pour voir avec lui le type de suites à donner, pouvant aller jusqu'à l'édition d'un REX FFA destiné uniquement aux membres du club ou au niveau national, voire d'un CRESAG plus officiel et destiné à la DSAC (Compte Rendu d'Évènement de Sécurité Aviation Générale).

Enfin, Roland présente l'audit de sécurité des vols basé sur le système « *Aerodiagnostic* », duquel découle le plan d'action pour 2025.

Parmi les actions proposées, sont évoquées :

- Le transfert de l'horamètre du VB dans le LC puis le ZZ pour vérifier l'adéquation des durées de vol déclarées par les pilotes dans *OpenFlyers* ;
- La rédaction d'une note sur le fonctionnement des extincteurs dans le hangar avion ainsi qu'au niveau de la station d'avitaillement 100LL ;
- L'achat de sacs anti-feu qui mis à disposition dans chacun des avions, à utiliser en cas d'emballement de batterie d'un smartphone, iPad ou tout appareil électronique embarqué.

- L'ensemble des administrateurs présents et représentés valident à l'unanimité le rapport SGS 2024 ainsi que la mise en œuvre du plan d'action sécurité 2025.

Les documents de rapport SGS 2024 ainsi que le plan d'action sécurité 2025 sont mis en annexe du présent procès-verbal de réunion de CA et seront prochainement téléchargeables dans la partie réservée aux membres du site web de l'aéroclub.

2. Proposition de modification du RI concernant les lâchers avions

Suite à une réunion des instructeurs de l'aéroclub, il a été proposé au CA de procéder à une mise à jour du Règlement Intérieur de l'association concernant le sujet des lâchers des pilotes sur nos avions.

Dorénavant, il y aurait deux lâchers machine :

- Un lâcher commun DR42 (120 cv - VB) et DR44 (160 cv - LC) intégrant un briefing de différenciation avec amphi cabine pour le DR44 si le lâcher est fait sur le DR42 ;
- Un lâcher spécifique DR48 (180 cv - ZZ).

La proposition de modification du Règlement Intérieur est la suivante :

Texte actuel	Nouveau texte
<p>3.1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES</p> <p><i>Tout pilote breveté, qu'il soit ou non instructeur avion FI(A), devra avoir réalisé au préalable un vol en double commandes avec un instructeur de l'aéroclub avant d'être autorisé à pouvoir prendre en compte et être commandant de bord sur l'un des avions du même type. Le fait de changer de type d'aéronef nécessitera un nouveau vol de « lâcher machine » préalable.</i></p>	<p>3.1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES</p> <p><i>Tout pilote breveté devra être lâché en vol par un instructeur FI(A) de l'aéroclub sur nos avions. Il existe un lâcher commun DR42/DR44 et un lâcher spécifique DR48.</i></p>

Les instructeurs seront chargés de valider sur *OpenFlyers* les lâchers DR42 / 44 / 48 des pilotes.

Une vérification des carnets de vol *OpenFlyers* des membres du club sera réalisée sur les 3 dernières années afin d'identifier les pilotes n'ayant pas volé en solo sur un avion et étant ainsi susceptibles d'avoir besoin de réaliser un lâcher.

Les membres n'ayant pas été lâchés sur l'un des DR n'auront dorénavant pas la possibilité de le réserver.

- L'ensemble des administrateurs présents et représentés votent à l'unanimité la modification proposée du Règlement Intérieur et le transfert de la fonction de validation sur *OpenFlyers* des lâchers DR42 / 44 / 48 aux instructeurs.

3. Point sur la maintenance avions

Le responsable de l'atelier de maintenance *VFAéro* a décidé en début d'année 2025 de facturer dorénavant tout déplacement d'un avion qu'il réaliserait lui-même entre notre hangar et le sien.

Un total de 6 manutentions ont ainsi été facturées sur une période de 15 jours, pour un coût total de 504 € TTC (à raison de 84 € TTC le déplacement d'avion correspondant à un forfait d'une heure de maintenance).

Interrogé par le Président sur cette facturation non convenue à l'avance, le responsable de *VFAéro* a répondu l'avoir fait pour que l'aéroclub prenne conscience du temps passé à rendre ce service, et ce gratuitement jusque-là. Nous serions le seul client à ne pas lui amener les avions jusqu'à son local.

Il s'est engagé à rembourser sous la forme d'un avoir ces montants de manutentions facturées fin janvier 2025, mais l'aéroclub devra trouver une solution pour lui apporter et rechercher nos avions lors de chaque action de maintenance.

L'absence d'un permanent de l'aéroclub sur place, pouvant amener et récupérer les avions à l'atelier de maintenance, est lié à ce problème. Nous allons devoir trouver une solution palliative reposant sur les membres de l'aéroclub.

Le Correspondant Maintenance, Guillaume Doriot, est alors contacté par téléphone durant la réunion de CA afin d'échanger avec lui sur le sujet. Etant déjà en charge d'arranger le créneau auquel l'atelier de maintenance peut prendre un avion (que ce soit pour une panne ou un entretien), il accepte de prendre également à sa charge l'appel du pilote qui sera amené à devoir apporter un avion chez *VFAéro* car étant déjà sur place pour le créneau organisé.

Deux cas seront à considérer :

- Cas n°1 : une panne impliquant de bloquer l'avion au sol a été signalée de suite par un pilote encore présent au terrain à Guillaume : ce dernier contacte *VFAéro* pour savoir si l'avion peut être pris immédiatement. Si c'est le cas, le pilote concerné est rappelé pour amener l'avion au hangar de maintenance.
- Cas n°2 : L'intervention ou la maintenance sont prévues à une date donnée, fixée à l'avance par *VFAéro* à Guillaume : ce dernier contactera le dernier pilote prévu d'être à l'aéroclub pour voler selon le planning des réservations *OpenFlyers* pour qu'il amène un avion devant chez *VFAéro*, quitte à ce que ce soit la veille de la date convenue de l'intervention.

Dans le cas où il faille amener l'avion la veille d'une intervention devant chez *VFAéro*, le pilote devra amarrer convenablement l'avion qui restera durant la nuit dehors. Pour ce faire, il devra le mettre dans la partie pelouse du parking *VFAéro*, bloquer les commandes de vol avec les ceintures et en cas de besoin utiliser le kit d'amarrage disponible à l'aéroclub (kit « *The Claw* » expliqué page n°41/62 de la FAQ aéroclub actuelle).



Guillaume s'assurera qu'aucun aléa météorologique ne risque de compromettre la sécurité de l'avion pour ce décollage à l'extérieur (pas de risque d'orage, de grêle, de forts coups de vent... selon les prévisions météo).

L'avion sera à fermer à clé car *VFAéro* dispose des doubles. La clé principale et le carnet de route avion seront à ranger normalement à l'aéroclub.

Il est envisagé l'achat d'une housse de verrière adaptée à nos DR400.

Les membres de l'aéroclub seront tenus de bien renseigner leur numéro de téléphone portable sur *OpenFlyers* en cochant la case « visible de tous » afin de pouvoir être joint par Guillaume en cas de besoin.

Situation de nos avions au 12 février 2025 :

- DR400/120 F-GOVB : L'avion est de nouveau disponible depuis ce soir après avoir été bloqué au sol durant 4 jours cause pompe électrique carburant HS qui a été remplacée.
- DR400/140B F-GYLC : L'avion est de nouveau disponible depuis ce soir après avoir été bloqué durant 12 jours en raison des amortisseurs du train principal dégonflés.
Son moteur peut présenter des vibrations à certains régimes, à surveiller.
- DR400/180 F-GTZZ : L'avion est disponible.
 - La purge du réservoir extérieur gauche est à remplacer depuis le 16/11/2024 ;
 - Le conservateur de cap (plateau de route) ayant été remplacé par un matériel de prêt disposant de moins de fonctionnalités, le pilote automatique de l'avion est inutilisable temporairement ;
 - Le moteur peut présenter des ratées à régime maximum (montée initiale et remise des gaz), à surveiller.

4. Commissions en cours

- Commission BIA :

Mounir Boukerma, responsable de la nouvelle commission BIA (Brevet d'Initiation Aéronautique), présente les actions réalisées et celles à venir :

- Participation le mercredi 29 janvier de membres du GT BIA à la réunion BIA dans l'Oise à Beauvais, en présence des responsables BIA de la BA110 Creil, de représentants de l'Inspection Académique d'Amiens, du CIRAS, de lycées et collèges de l'Oise, ainsi que d'aéroclubs de l'Oise réalisant des formations BIA ;
- Participation le samedi 1^{er} mars de membres du GT BIA à la JPO du lycée Marie Curie de Nogent/Oise avec lequel nous avons une convention BIA, pour y tenir un stand de présentation du BIA et de l'aéroclub du Valois ;
- Réalisation d'une opération de vols BIA avec plusieurs animations au sol (simulateur de vol, mécanique avion...) au profit d'une trentaine d'élèves BIA de Nogent/Oise le samedi 15 mars 2025 (dates spare le 22 mars et le 17 mai) ;
- Réalisation de vols BIA payés par l'Armée de l'Air et de l'Espace (la Fondation des Ailes de France et l'ANORAAE Oise) qui seront offerts en juin et octobre 2025 aux jeunes ayant réussi le BIA avec mention ;
- Participation des membres du GT BIA en tant qu'accompagnateurs des élèves BIA de Nogent/Oise au salon SIAE du Bourget du 16 au 18 juin 2025 ;
- Remises officielles des diplômes du BIA en octobre 2025 à l'aéroclub du Valois en présence des responsables militaires du BIA ainsi que du commandant de la base de

Creil, de représentants des établissements scolaires concernés et d'élus des communes voisines.

Mounir présente aux membres du CA les différents modes de financement pris en compte pour les séances de vols BIA prévues jusqu'à présent. Ceux pris en charge par les militaires ne poseront aucun problème. Ceux organisés pour les élèves du lycée de Nogent/Oise devraient être couverts en partie par l'établissement et par les familles des élèves BIA.

Notre aéroclub devrait pouvoir bénéficier de quelques primes FFA une fois tous ces vols réalisés. D'un montant de 50 euros, les primes FFA ne seront cependant versées qu'en décembre 2025, selon des conditions bien précises :

- Le jeune doit être inscrit sur la convention passée entre l'établissement scolaire assurant la formation BIA et notre aéroclub réalisant les vols ;
- Il doit avoir moins de 21 ans ;
- Il doit avoir réussi l'examen du BIA en juin 2025 ;
- Il doit avoir réalisé avant la fin octobre 2025 au moins 55 minutes de vol en place avant (en un ou plusieurs vols).

Ces conditions limiteront forcément le nombre de jeunes pouvant prétendre à ces primes avec les seuls vols du lycée et ceux des militaires. C'est la raison pour laquelle d'autres vols seront proposés aux jeunes et leurs familles à l'issue de la première opération, en participant eux-mêmes à leurs financements.

Enfin, Mounir informe le CA que deux membres de la commission BIA de l'aéroclub souhaitent passer en juin prochain l'examen du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (CAEA). Comme pour le BIA, il s'agit d'un diplôme purement Education Nationale. Ils pourront compter sur l'aide du correspondant BIA du lycée de Nogent/Oise pour la partie pédagogique restant à travailler.

Le Président remercie Mounir et les membres de la commission BIA pour le travail réalisé et ce qu'ils vont apporter à l'aéroclub.

➤ L'ensemble des administrateurs présents et représentés votent à l'unanimité la réalisation des vols BIA selon le mode de financement proposé par la commission BIA.

- Commission Recherche de subventions :

Le Trésorier adjoint indique que plusieurs dossiers ont pu être remplis et envoyés aux mairies du Plessis-Belleville, Lagny-le-Sec, Ermenonville et Crépy-en-Valois.

A retenir que la commune du Plessis-Belleville nous avait versé l'année dernière une subvention de 800 €.

5. Point sur les évènements à venir :

- JPO de l'aéroclub le dimanche 18 mai 2025

Les membres de l'aéroclub seront prochainement sollicités pour prendre part à l'organisation de la Journée Portes Ouvertes de l'aéroclub qui aura lieu le dimanche 18 mai prochain.

Elle correspond à la période qui fera l'objet d'une campagne de communication nationale par la FFA via l'affichage dans différents journaux et magazines d'une page de publicité, ainsi que la diffusion de spots TV sur les 8 principales chaînes nationales du 1er au 16 mai 2025. Ils renverront les téléspectateurs sur le site fédéral enviedepiloter.fr où ils pourront retrouver la liste des clubs participants, dont le nôtre.

L'aéroclub prévoit de mettre en place plusieurs stands d'animations en plus de la réalisation de vols découverte. Pour ce faire, nous aurons besoin de tous les bénévoles possibles.

Une équipe d'organisation composée de Régis Corbeau et de Véronique Dugour va prochainement débiter la communication sur l'événement en interne de l'aéroclub.

Des affiches seront réalisées pour être mises dans les commerces des communes voisines, et l'aéroclub s'inscrira sur le site dédié de la FFA (enviedepiloter.fr).

6. Points divers :

- Point de situation des instructeurs du club :

Le Responsable Pédagogique a fait le constat d'une situation actuellement tendue au niveau de la disponibilité des instructeurs de l'aéroclub. Certes, le nombre de 8 instructeurs listés pour notre club pourrait paraître largement suffisant, mais tous n'ont pas les mêmes disponibilités. Certains ont notamment fortement diminué leur activité d'instruction durant les dernières années pour arriver à seulement quelques heures par an. Deux instructeurs n'ont pas même encore renouvelé leur inscription au club depuis le début de l'année.

Une réflexion est donc en cours pour trouver des solutions et éviter d'arriver tôt ou tard à devoir refuser l'inscription d'une personne souhaitant apprendre à piloter faute d'instructeur disponible.

Le sujet sera revu lors d'un prochain CA, pour que différentes options se présentant soient étudiées et voir si la situation évolue d'ici-là.

- Reçu fiscal pour don à l'aéroclub en 2024 :

Le trésorier indique que jusqu'en 2022, il existait un barème de remboursement des frais de déplacement selon un forfait kilométrique dédié aux bénévoles. Désormais, l'article 200 du Code général des impôts prévoit une autre solution pouvant être plus intéressante à la fois pour les bénévoles et pour les associations : sous réserve que le bénévole renonce expressément au remboursement des frais engagés pour le compte de l'association, il peut obtenir un reçu à titre de « don en nature ».

Ce formulaire de don offrira à l'intéressé une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant calculé, dans la limite de 20 % de son revenu imposable.

Pour notre aéroclub qui est officiellement reconnu « organisme d'intérêt général à but non lucratif » et disposant de la capacité à délivrer le formulaire CERFA de reçu à titre de don, cela permet de faire des économies en n'ayant pas à rembourser les intéressés.

Pour les bénévoles, le montant calculé pour le don est supérieur à celui qui aurait été remboursé initialement selon le coefficient des frais kilométriques utilisé jusque-là par les associations. C'est en effet le barème kilométrique des frais réels des salariés qui s'applique alors (selon la puissance fiscale du véhicule), qui est généralement le double de l'ancien mode de calcul des frais associatifs.

Pour cela, il faudra que le membre bénévole ait bien agité dans le cadre du fonctionnement du club : participation aux réunions, aux activités d'encadrement lors des journées vols découvertes, la JPO... avec un justificatif à l'appui.

L'ensemble des membres de l'aéroclub ayant participé en 2024 aux actions mises en place par l'aéroclub seront invités à faire la demande pour recevoir le dossier à remplir en vue de l'obtention du reçu fiscal correspondant.

Naturellement, ce dispositif ne présente un intérêt pour le bénévole que s'il est soumis à l'impôt sur le revenu.

- Approvisionnement des comptes pilotes sur OpenFlyers :

Le Trésorier adjoint fait état du relevé d'un certain nombre d'erreurs ou d'oublis en augmentation concernant les montants des virements que les membres de l'aéroclub indiquent pour leur compte pilote sur *OpenFlyers* par rapport à la somme réellement virée sur le compte de l'aéroclub.

Les écarts constatés peuvent se retrouver à deux niveaux :

- Un décalage entre la date indiquée sur OF par le membre et celle de la bonne réalisation du virement sur le compte bancaire de l'aéroclub (allant de quelques jours à plusieurs semaines) ;
- Un écart entre le montant indiqué sur OF et celui réellement viré (bien souvent inférieur).

Cela implique un travail de correctif que les trésoriers doivent faire sur les comptes pilotes OF des intéressés, mais pose également le souci que ces derniers n'auraient pas dû pouvoir voler en raison d'un compte pilote qui étaient encore en négatif faute du bon virement réalisé au moment de son inscription sur OF par le pilote.

Un mail de rappel à tous sera fait par l'aéroclub de bien réaliser immédiatement les virements de réapprovisionnement de compte pilote avec le bon montant indiqué sur OF. (Ce problème ne concerne pas les membres du CSA Vol Moteur dont le compte pilote de la section n'est pas géré par l'aéroclub).

- Renouvellement de la convention avec l'ACRM

Le principe de renouvellement pour 2025 de la convention avec l'ACRM a été validé par notre aéroclub lors du précédent CA du 04 janvier dernier. L'ACRM en a fait de même entre-temps et les deux présidents devraient prochainement signer en commun le document afin de le rendre effectif pour l'année 2025.

7. Conclusion du CA

La date de la prochaine réunion de CA est fixée au mercredi 16 ou 23 avril 2025, date à confirmer selon la majorité des membres qui seront disponibles.

La date de l'AGO de l'aéroclub est fixée au samedi 21 juin 2025.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions soulevées en séances débattues, la séance est levée à 21h30.

Cyril DAUTRICHE
Secrétaire adjoint



Pascal CHAGNON
Président



Table des matières

I.	Introduction.....	2
II.	Bilan CPS 2024.....	2
A.	Les Communications.....	2
1.	Rex	2
2.	Vides poches avions.....	2
3.	Zone Creil	2
4.	Brouillage GPS	2
5.	CTR Paris.....	2
6.	Notification défaut mécanique.....	2
7.	Fonctionnement Train avant DR400.....	2
8.	Cérémonie du 14 juillet.....	2
9.	Flamme Olympique	2
10.	Jeux Olympiques.....	2
11.	Jeux Paralympiques	2
B.	Les Retours d'Expérience REX	2
1.	Non-respect RMZ Chavenay	2
2.	Pénétration CTR Paris.....	2
3.	Blocage commande avec tablette.....	2
4.	Deuxième Pénétration CTR Paris	2
5.	Impact animal au décollage	2
6.	Collision aviaire.....	2
7.	Roulage avec barre de tractage	2
C.	CRESAG / ECAIRS V2.....	2
A.	REX FFA / ECAIRS.....	3
III.	Audit et plan d'action sécurité 2025	4

I. Introduction

Ce bilan et plan d'actions CPS 2024 est réalisé par le correspondant Prévention et Sécurité pour le Conseil d'Administration de l'aéroclub du Mardi 4 janvier 2025.

II. Bilan CPS 2024

Le bilan des activités annuelles de la commission CPS sont divisées en 3 parties :

- Les Communications
- Les Retours d'Expérience REX
- Les CRESAG (Comptes-Rendus d'Évènements de Sécurité Aviation Générale)

Tableau de synthèse des actions CPS

	2021	2022	2023	2024
COM	15	11	9	11
REX	9	5	5	7
CRESAG / ECAIRS	3	1	1	5

A. Les Communications

1. Rex
2. Vides poches avions
3. Zone Creil
4. Brouillage GPS
5. CTR Paris
6. Notification défaut mécanique
7. Fonctionnement Train avant DR400
8. Cérémonie du 14 juillet
9. Flamme Olympique
10. Jeux Olympiques
11. Jeux Paralympiques

Pour l'année 2025 le CPS va expérimenter un vecteur supplémentaire aux mails. Des communications succinctes seront envoyées via l'application ludique Kahoot.

B. Les Retours d'Expérience REX

1. Non-respect RMZ Chavenay
2. Pénétration CTR Paris
3. Blocage commande avec tablette
4. Deuxième Pénétration CTR Paris
5. Impact animal au décollage
6. Collision aviaire
7. Roulage avec barre de tractage

C. CRESAG / ECAIRS V2

Il est à noter que le compte rendu « CRESAG » (Compte-Rendu d'Évènements de Sécurité Aviation Générale) depuis juin 2023 a été remplacé par le compte rendu ECAIRS2.

PROCES VERBAL D'INFRACTION sur une des deux pénétrations CTR Paris (LF R275).
La DSAC nord a ouvert un Procès-Verbal d'Infraction et demandé des explications au pilote.
Une réponse a été rédigée et envoyée par le pilote.
Un ECAIRS avait également été rédigé.
A l'issue des explications, la DSAC a décidé de classer l'évènement sans suites.

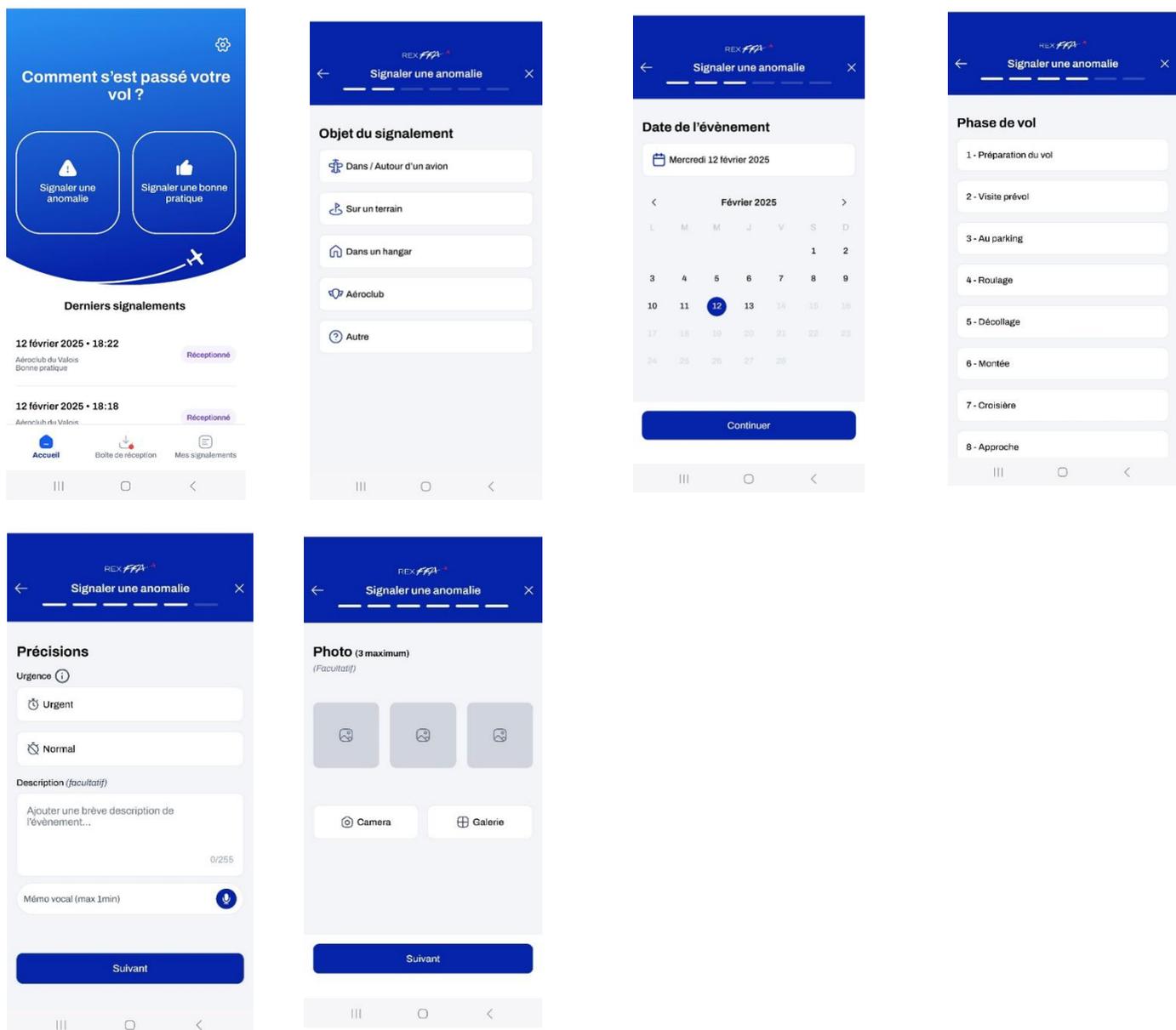
A. REX FFA / ECAIRS

En 2024 le CPS et le président du Club ont validé le dépôt des rex via l'outil REX FFA. Aucun rex n'est passé pour le moment via ce circuit de transmission d'information. Ce système gardera toujours l'anonymat des pilotes qui le souhaiteront.

En 2025 nous utiliserons en plus l'application téléphonique pour dépôt des REX via les téléphones portables de chaque pilote **pour ceux qui le souhaiteront**. Le CPS reviendra sur ce sujet en début d'année pour la mise en œuvre.

Le CPS va également faire diffuser à partir de début 2025 les REX nationaux non confidentialisés sur les boîtes mail des pilotes intéressés.

Ci-dessous les pages de l'application mobile pour les rex FFA.



III. Audit et plan d'action sécurité 2025

Préambule :

Ce plan d'action et de prévention a été élaboré sur la base des constats établis via l'outil aérodiagnostic FFA dans le cadre la politique de la prévention des risques établie par le représentant du DTO. Il fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation lors des réunions du bureau ou du conseil d'administration.

Dans le cadre du bilan interne annuel, ce plan d'action et de prévention, est présenté et soumis à l'approbation du conseil d'administration de l'aéroclub dans les deux premiers mois de l'année civile en cours.

L'audit interne a été réalisé comme les années précédent par l'outil d'autodiagnostique de la FFA et les résultats sont enregistrés sur la référence :

« 20250101_DTO_AERODIAGNOSTIC_AC du Valois »

Ci-dessous les points identifiés à améliorer sont résumés avec le plan d'action :

20250101 Bilan CPS 2024 et plan d'action 2025

	Questions	Action corrective	Responsable action	Délais	Date de réalisation
LE MANAGEMENT DE LA PREVENTION : ENCADREMENT					
1	Un correspondant sécurité - prévention fait également partie de cet encadrement. Son implication dans le cadre SGS est également connue. Tous les pilotes ont été informés de l'exercice de cette fonction	Diffuser plus l'info, Avoir les coordonnées des adhérents à jour	CPS	Avant AG 2024	Clos 2024
LE MANAGEMENT DE LA PREVENTION : IMPLICATION DE L'ENCADREMENT					
2	Il existe une commission prévention sécurité propre au club ?	Définir la commission : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le président ➤ Le Responsable Pédagogique ➤ Tous les instructeurs ➤ Guillaume DOROT (correspondant maintenance) ➤ Cyril DAUTRICHE ➤ Didier BOBER 	CA et CPS	Au CA de février 2024	Clos 2024
LE RETOUR D'EXPERIENCE : Gestion des accidents et incidents					
3	La remontée des accidents et incidents liés au club est effective ?	Refaire des com d'explication et d'incitation aux rex Nouvelle boîte mail CPS plus efficace Mise à jour des coordonnées adhérents à améliorer	CPS Régis CORBEAU	Avant AG 2024	Clos 2024
	Communications préventives	Une expérimentation d'utilisation de l'application KAHOOT sera réalisée afin de diffuser de l'information sous forme ludique.	CPS	AG 2025	En cours

	Questions	Action corrective	Responsable action	Délais	Date de réalisation
4	Des actions d'observation et des contrôles en interne sont réalisés (temps de vol...) ?	<p>Une étude sera faite pour évaluer : S'il faut rajouter des moyens de surveillance pour : Correspondances : Temps de vol / carnet de route / OF Durée des vols : Horamètre digital à déclenchement automatique</p> <p>FAIT SUR LE VB RESULTATS COHERENTS</p>	<p>Guillaume DOROT CPS Daniel Cofflard</p>	Ag juin 2025	<p>Question pour CA du 04/25</p> <p>Sujet clôt ou report ?</p>
5	Le traitement des incidents est assuré	Étude en vue d'utiliser l'outil « REX FFA »	cps	Ag 2024	Clos 2024
		<p>Mettre en place</p> <ul style="list-style-type: none"> • Application téléphonique REX FFA pour pilotes intéressés • Diffusion des rex nationaux aux adhérents 	CPS	AG 2025	

	Questions	Action corrective	Responsable action	Délais	Date de réalisation
14	IV- L'ORGANISATION DES ACTIVITES : STRUCTURE (DTO)				
15	<p>Le club dispose d'une approbation D T O</p> <p>Le manuel d'exploitation déposé (puis approuvé) est actualisé</p> <p>Le manuel de formation déposé (puis approuvé) est actualisé</p> <p>Le manuel SGS déposé (puis approuvé) est actualisé</p> <p>La mise à jour de ces manuels est organisée et adaptée</p> <p>Ces manuels sont à disposition des pilotes</p> <p>Les pilotes sont informés des mises à jour</p> <p>L'archivage de ces manuels est organisé et adapté</p>	Mises à jour en cours à cause du changement de nom du club	Nicolas PINHAS	Ag 2024	Clos 2024
	<p>ORGANISATION DE LA FORMATION INITIALE</p> <p>Le dossier de progression est renseigné pour les formations théoriques et pratique</p>	A vérifier	RP	Ag 2024	Clos 2024
38	VII- L'ENVIRONNEMENT ET LES SECOURS : PROCEDURES EN CAS D'INCENDIE				
39	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les procédures liées au terrain sont connues des pilotes, notamment pour avitaillements ➤ Des extincteurs sont disponibles ➤ Ils sont adaptés aux classes de feux et vérifiés ➤ Les pilotes sont formés à leur mise en œuvre ➤ Les produits inflammables sont isolés ➤ Les interdictions de fumer sont définies, affichées et respectées 	Note d'info extincteur	<p>Christophe</p> <p>Une communication sera faite concernant les extincteurs dans le hangar</p> <p>Achats de sac de protection emballage thermique batterie lithium</p>	AG JUIN 25	Question pour CA du 04/25
	VII- L'ENVIRONNEMENT ET LES SECOURS : LES CIRCULATIONS				

	Questions	Action corrective	Responsable action	Délais	Date de réalisation
	<p>La circulation routière aux abords du club est sûre L'éclairage des parkings est assuré La circulation piétonnière aux abords est sûre La circulation piétonnière dans le club est organisée Des rangements réguliers limitent les chutes de plain pied</p>	<p>Courrier à la scap pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accès au bureau dangereux ➤ Accès escalier mezzanine dangereux 	<p>Pascal CHAGNON</p> <p>EN ATTENTE AOT pour modif escalier</p>	<p>AG 2025</p>	<p>Question pour CA du 04/25</p> <p>Sujet clôt ou report ?</p>
VIII- AERO-CLUB AFFILIE : STRUCTURE ASSOCIATIVE					
	<p>Les élus sont associés dans le cadre de leurs fonctions à la démarche SGS. Le fonctionnement de la démarche SGS est étudié régulièrement par le conseil d'administration Les statuts sont compatibles avec la structure SGS mise en œuvre. Ces statuts sont mis à disposition de tous les pilotes Le règlement intérieur est compatible avec la structure SGS mise en œuvre. Ce règlement intérieur est mis à disposition de tous les pilotes.</p> <p>L'accueil des nouveaux membres est formalisé Il est réalisé par une personne formée et compétente.</p>	<p>Vérification par le cps.</p>	<p>Dans le site du club</p> <ul style="list-style-type: none"> • FAQ PREMIER CONTACT • Puis Faq doc complet 	<p>Ag 2024</p>	<p>Sujet clôt</p>